

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 66

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



REVUE MENSUELLE, ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES
SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

Administration, Rédaction : Albert SILVESTRE, Genève.

Mai 1907

N° 66

Mai 1907

Prix du Numéro 25 cts.
Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer 25 cts.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1^o Assemblée générale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La plus grande partie des sections ou des membres consultés préfèrent que l'on s'en tienne au règlement. L'assemblée générale aura lieu au mois de juin à Fribourg.

A ce propos il conviendra d'examiner avant de fixer dans les statuts la date à laquelle cette assemblée doit être convoquée ; s'il ne serait pas préférable, de laisser chaque année au Comité central d'accord avec les sections le soin de décliner du lieu et de l'époque convenables pour la rassembler.

Pourquoi ne la ferait-on pas coïncider avec les expositions offrant un intérêt pour nos membres.

Ainsi l'année prochaine par exemple si le salon fédéral se fait à Bâle comme il en est question, il y aurait avantage à ce que nous nous réunissions dans cette ville pendant l'ouverture de l'exposition.

Il serait fâcheux qu'un règlement trop précis nous empêche de profiter de cette circonstance.

Tout le monde ne peut pas se déplacer plusieurs fois dans la même saison et d'autre part beaucoup d'entre nous s'ils tiennent à assister à nos assemblées ne seraient pas fâchés par la même occasion de visiter cette exposition.

Assemblée générale.

Les membres de la société sont convoqués en assemblée générale annuelle pour le Dimanche 23 juin à 10 heures précises à **Fribourg**.

L'assemblée des délégués des sections

aura lieu le samedi 22 juin à 2 heures précises à Fribourg.

Dîner.

Dimanche 23 Juin à 1 h. et demie.

3 francs par tête.

Un avis ultérieur indiquera aux membres de la Société dans quels locaux auront lieu l'assemblée générale, celle des délégués et le dîner.

Assemblée des délégués.

Samedi 22 juin à 2 heures.

Ordre du jour :

1^o Constitution de l'Assemblée, vérification des pouvoirs des délégués ;

2^o Nomination du bureau et des rapporteurs ;

3^o Discussion des objets à l'ordre du jour de l'assemblée générale ;

4^o Propositions des sections pour la nomination du Président central ;

5^o Nomination des vérificateurs des comptes.